

DÉPÔT DES DOSSIERS AU SSF EN PRÉVISION DE LES PRÉSENTER AUX INSTANCES UNIVERSITAIRES

Calendrier 2023-2024

<i>Programme de type recherche seulement</i>		<i>Modification, création et fermeture de programme</i>		<i>Création et fermeture de programme seulement</i>
Dossiers déposés au CONSEIL DE LA RECHERCHE (CR)		Dossiers déposés au CONSEIL DES ÉTUDES (CE)		Dossiers déposés au CONSEIL UNIVERSITAIRE (CU)
<i>Dépôt des dossiers au SSF *</i>	Réunion du conseil de la recherche	<i>Dépôt des dossiers au SSF *</i>	Réunion du conseil des études	Réunion du conseil universitaire
9 août	6 septembre	9 août	13 septembre	4 octobre
13 septembre	11 octobre	13 septembre	18 octobre	1 ^{er} novembre
18 octobre	15 novembre	18 octobre	22 novembre	6 décembre
6 décembre	17 janvier	13 décembre	31 janvier	7 février
24 janvier	21 février	7 février	13 mars	3 avril
13 mars	10 avril	20 mars	24 avril	1 ^{er} mai
10 avril	8 mai	17 avril	22 mai	5 juin

Pour votre information, les fermetures de programme sont déposées une fois par année au CE et ensuite au CU.

Pour l'année 2023-2024, elles seront présentées au CE du 24 avril et au CU du 1^{er} mai.

(*) Date à laquelle le SSF doit avoir en main, via une transaction dans Véo-PAP, une version complète du ou des dossiers de création ou de modification de programme afin d'en permettre le traitement et la mise en forme en vue d'un dépôt au CR ou au CE suivant.

La transaction doit inclure en pièces jointes :

- un document explicatif en version Word;
- l'extrait du procès-verbal du conseil de faculté (ou dès que disponible, mais au moins deux semaines avant la réunion de l'instance);
- le trimestre de mise en œuvre doit être mentionné soit dans le document explicatif, soit dans l'extrait du procès-verbal;
- si nécessaire, l'accord écrit des facultés partenaires (si programme conjoint), du SSP (si programme coopératif) ou de la direction du campus de Longueuil (si nouvelle offre de formation à Longueuil).